Le second Conseil de Flandre.

Les consultations populaires furent considérées par l'autorité allemande comme un échec (1). Les plans élaborés par la Commission HIPPEL pouvaient ils dès lors être appliqués? Le chef de l'Administration Civile SCHAIBLE en réfère au Gouvernement de Berlin qui déclara se refuser à proclamer l'indépendance de la Flandre pour des raisons de droit des gens. Il fallait, avant tout, que le Conseil de Flandre élaborât un programme politique basé sur l'indépendance comprise dans le sens le plus large. L'Allemagne le ferait inclure dans les conditions de paix et veillerait à ce que le Conseil de Flandre soit représenté lors des négociations de paix (2).

A la recherche d'un programme.

Ces déclarations, faites en Hauptkommission, ne s'adressaient qu'aux Fondés de Pouvoir, qui prétendant diriger seuls la politique activiste, laissèrent le Bureau du Conseil dans l'ignorance de leur activité.

Plus que jamais, la Commission s'en rendait compte, il était urgent de trouver enfin une formule politique qui satisfît toutes les tendances de l'activisme. Aussi se rallia-t-elle au texte proposé par TACK: «L'Indépendance des Flandres à l'intérieur ou en dehors des cadres de la Belgique, dont la population est en majorité flamande, doit être une indépendance politique, comportant des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire propres (3). »

La Hauptkommission n'admit pas cette formule. Manifestement elle freinait; les craintes exprimées au Congrès de novembre 1917 quant au danger de donner à la Flandre un pouvoir politique propre apparaissaient comme d'autant plus fondées que l'activisme se révèlait plus impuissant.

L. MEERT, alors, propose un autre texte : « Au Conseil de Flandre, il existe deux tendances : l'une veut un royaume de Flandre, l'autre une Flandre indépendante dans le cadre de la Belgique; les deux tendances se sont mises d'accord pour proclamer l'indépendance de la Flandre sous la garantie allemande (4). »

Mais cette fois ce furent les douze Fondés de Pouvoir qui ne pouvaient s'y rallier.

Il fallait aboutir cependant. Le Gouverneur Général aussi estima-t-il devoir faire connaître son point de vue; le 7 mars 1918 assistant à la séance de la Commission, il y prononça un important discours.

« D'accord avec le Gouvernement de l'Empire, dit-il, je puis vous affirmer que le Chancelier et moi conservons comme ligne de conduite de notre politique la déclaration faite à votre délégation par le Chancelier von BETHMAN-HOLL-WEG le 3 mars 1917; lors des négociations de paix, l'Empire allemand fera tout ce qui pourra être utile au développement libre de la race flamande, à son progrès et à sa sécurité... Il serait prématuré de décider dès maintenant de l'indépendance de la Flandre qui sera assurée après la paix. Ceci doit être réservé aux négociations de paix... L'indépendance de la Flandre doit être l'œuvre du peuple flamand lui-même. » (5)

Ce discours ne révélait pas à ceux qui les ignoraient les intentions de l'Allemagne. Il était fort clair pour ceux qui savaient qu'elle entendait fixer ellemême le statut de la Flandre.

⁽¹⁾ Séance de la Hauptkommission (14 février 1918), p. 200.(2) Séance de la Hauptkommission (14 mars 1918), p. 201.

⁽³⁾ Séance de la Commission des Fondés de Pouvoir (15 et 21 février 1918), pp. 163 et 164.

⁽⁴⁾ Séance de la Commission des Fondés de Pouvoir (21 février 1918), p. 165.
(5) Séance de la Commission des Fondés de Pouvoir (21 février 1918), p. 167.

Pour forcer la main à l'Allemagne, il faut donc bâtir l'indépendance flamande. Les Fondés de Pouvoir veulent dans ce but, mettre la main sur les administrations communales... mais les Allemands craignent la grève des fonctionnaires (1). BORMS réclame la formation d'une gendarmerie flamande. Le pouvoir occupant y est favorable en principe, mais des difficultés d'ordre pratique s'y opposent.

L'on ne cesse de se heurter à une inertie voulue. Pour la surmonter on lancera un appel au peuple allemand, de façon à s'assurer l'appui de l'opinion publique allemande.

Entretemps, l'élaboration d'un programme aboutit. Les Fondés de Pouvoir se mettent d'accord sur les « Six Points » à la séance du 26 mars 1918.

Toute la politique activiste, aussi bien celle du parti Jong Vlaanderen que celle des Unionistes, est résumée en 3 articles négatifs :

1º Suppression du statu quo ante;

2º Pas de rétablissement de la Belgique. Le mot « Belgique » doit disparaître;

3º Pas d'après-guerre économique.

Et 3 articles positifs:

1º Indépendance politique complète;

2º Liberté pour la Flandre de régler ses rapports futurs avec les autres Etats suivant les nécessités de sa position géographique;

3º La Flandre attend le règlement international de la question flamande de l'appui allemand.

Le surlendemain, sans avoir consulté la Hauptkommission, les Fondés de Pouvoir se présentent devant le Conseil de Flandre.

TACK y développe son programme : la solution, c'est l'autonomie complète; pour la réaliser il faut s'en remettre à l'Allemagne. Une fois de plus, les deux grandes thèses du Pannéerlandisme et de l'Union à l'Allemagne sont soutenues. Mais toutes deux sont compatibles avec le programme des Six Points, qui est adopté (2).

En prenant aussi nettement attitude sans consultation préalable de la Hauptkommission, le Conseil de Flandre fait preuve d'une initiative que n'admet point le Gouvernement Général. BRYS est aussitôt mandé auprès de Son Excellence, qui lui déclare :

« Vous nous avez encore une fois mis devant le fait accompli. Or le mouvement n'est nulle part; si on continue à soumettre des questions de l'importance de la suppression de la Belgique au Conseil de Flandre, sans entente préalable avec l'Allemagne, le moment viendra où l'Administration allemande dira : « Conseil, nous vous lâchons (3). »

Et cette velléité d'indépendance n'aboutit à rien : La censure arrêta la publication des Six Points.

Devant cette continuelle résistance du Gouverneur, les Fondés de Pouvoir ont décidé d'envoyer BORMS sonder l'opinion à Berlin. Il y a rencontré l'amiral von TIRPITZ qui s'est déclaré nettement en faveur de l'activisme; en revanche l'état de l'opinion est décourageant. Il existe en Allemagne des ligues pour les Ukrainiens, pour les Polonais, pour les Finnois, mais rien pour les Flamands!

Le programme des Six Points.

Borms à Berlin.

Séance de la Hauptkommission (21 mars 1918), p. 201.
 Séance du Conseil de Flandre (28 mars 1918), p. 50.
 Commission des Fondés de Pouvoir (séance du 30 mars 1918), p. 172.

Et BERNSTEIN, parlant au Reichstag du Conseil de Flandre, l'a appelé le « Verraad van Vlaanderen » (1).

ERZBERGER, favorable à l'activisme, a eu un entretien politique important avec BORMS. « Vous n'obtiendrez pas un Royaume de Flandre, lui a-t-il dit, du moins pas maintenant; vous devez tenir compte de la Belgique; vous ne pouvez vous passer des Wallons » et il lui a recommandé l'entente avec les passivistes.

Au moins BORMS rapporte-t-il une bonne nouvelle : il a obtenu du Ministre de la Guerre l'autorisation d'organiser pour le Conseil de Flandre une garde de sûreté de 150 hommes dont l'effectif sera constitué de prisonniers flamands (2).

L'Allemagne, en se refusant à admettre la création d'un Royaume de Flandre ou à proclamer l'indépendance de la Flandre, ne songe pas, bien entendu, au rétablissement de la Belgique. Ses succès militaires lui permettent d'espérer la victoire finale, aussi compte-t-elle bien absorber Flandre et Wallonie.

Le Chef de la Zivilverwaltung ayant fait mander TACK, Président de la Commission des Fondés de Pouvoir, le lui laisse très nettement entendre.

Il faut, lui déclare-t-il, que les fransquillons, principalement ceux de Bruxelles, émigrent (3). L'Allemagne, lors de la conclusion de la paix, interviendra pour la Flandre; celle-ci devra entrer dans l'union douanière avec l'Allemagne, ne pourra avoir d'armée propre— si ce n'est peut-être, après une génération. La côte, en tout ou en partie, devra être abandonnée à l'Allemagne (4).

Le Gouverneur Général fait d'ailleurs préparer par le professeur SCHMIDT une constitution pour la Flandre, qu'il élabore sans même se donner la peine de prendre contact avec la Commission de la Constitution (5).

Il pousse d'autre part activement sa politique flamande, et à la suite de l'attitude du Conseil échevinal de Gand, résolument hostile à l'activisme, fait déporter le bourgmestre BRAUN et le premier échevin DE WEERT, destitue le Collège, le remplace par un bourgmestre allemand et par quatre échevins-commissaires, activistes.

Ainsi l'administration de la capitale de la Flandre est livrée à l'activisme, mais la Commission des Fondés de Pouvoir n'a été ni prévenue ni consultée.

Le Ministère des Finances, dont la séparation complète n'a jamais pu être obtenue par le Conseil de Flandre, est enfin, à son tour, divisé en deux ministères entièrement distincts, mais l'influence activiste en est bannie : le Gouverneur se refuse à nommer un Secrétaire Général flamand et place le ministère sous la direction immédiate du Chef de l'Administration Civile.

La flamandisation de l'enseignement, réclamée avec tant d'insistance par les pouvoirs et les sociétés activistes, est, elle aussi, réalisée non point par la Haupt-kommission, moins encore par la Commission des Fondés de Pouvoir ou le Conseil de Flandre, mais directement par Berlin. Le projet est établi par le Chancelier, en collaboration avec le chef du Centre, TRIMBORN.

Ce projet, est-il utile de le dire, ne satisfait point tous les desiderata activistes; il ménage l'enseignement libre que les activistes veulent flamandiser, mais auquel le Gouvernement craint de nuire, dans la crainte de mécontenter les catholiques allemands.

L'Allemagne développe sa politique.

⁽¹⁾ Jeu de mots sur Raad van Vlaanderen; signifie la « Trahison de la Flandre ».
(2) Commission des Fondés de Pouvoir, séance du 30 mars 1918, p. 173.

⁽³⁾ Un rapport fut établi à ce sujet par la Commission de la Justice, p. 125.

⁽⁴⁾ Commission des Fondés de Pouvoir, séance du 6 avril 1918, p. 174.
(5) Commission des Fondés de Pouvoir, séance du 4 avril 1918, p. 173 et du 11 mai 1918, p. 188.

Enfin la Hauptkommission décide l'organisation de tribunaux flamands (1). Afin de ne pas rester étrangers à cette œuvre capitale, un certain nombre d'activistes se réunissent en commission sous la présidence de HEUVELMANS, Fondé de Pouvoir et Secrétaire général du Ministère de la Justice. Mais l'autorité allemande ayant exigé, au mois d'avril, la démission d'HEUVELMANS qu'elle accuse d'incorrection (2), la Commission ne peut avoir grande influence.

Ses travaux, ainsi que ceux de la Section de la justice du Conseil de Flandre, n'aboutissent qu'à l'établissement d'un vague projet préconisant la nomination d'un juge unique par arrondissement, juge qui cumulerait toutes les compétences civiles et statuerait sans appel (3); de cette façon on espère trouver le personnel suffisant dans le parti activiste (il faut 12 juges). A défaut de juges flamands, on pourra nommer des juges allemands.

Ce rapport, bien entendu, n'a jamais été pris en considération! Pourtant le Conseil de Flandre obtint que tous les juges belges seraient écartés de la justice nouvelle (4).

Sans se soucier du projet de la Section de la Justice, l'Administration allemande forma une commission mixte composée de 6 Allemands et de 4 activistes, pour élaborer le projet d'organisation judiciaire (5); c'était un succès pour la Commission des Fondés de Pouvoir.

Elle obtint encore d'autres satisfactions. La convocation des Conseils provinciaux (Gouwraden) fut autorisée pour l'examen de la propagande (6); d'autre part, le Ministre de la Guerre de Berlin fit droit aux vœux activistes au sujet de l'échange des prisonniers de guerre flamands : dorénavant plus aucun Flamand ne serait échangé ni envoyé en Suisse. tous seraient renvoyés en Flandre ou maintenus en Allemagne (7).

* *

Ces petites concessions ne pouvaient calmer le malaise produit par la défense de publier le programme des Six Points et l'Appel au Peuple allemand.

Le Bureau du Conseil de Flandre, tenu à l'écart de toute action politique par la Commission des Fondés de Pouvoir, prétendait cependant, de son côtè, diriger l'action activiste et soumettre au Conseil des questions importantes, comme celle de la langue en matière judiciaire. La Zivilverwaltung, non contente de tenir étroitement le Bureau sous tutelle, lui contestait toute initiative : elle prétendait même lui interdire de soumettre au Conseil les questions qui n'avaient pas au préalable été discutées par le Référendaire allemand et le Fondé de Pouvoir compétent, puis approuvées par la Hauptkommission (8).

Le Bureau cependant possède des moyens de pression indirects. Son président, W. DE VREESE, comme président de Jong Vlaanderen, dispose de l'opinion publique activiste. A son Congrès d'avril 1918, cette puissante association réclame la flamandisation du Grand-Bruxelles, le renforcement de l'autonomie de la Flandre par l'Allemagne, le retour à la Flandre de la Flandre française (9), question que le Bureau met aussitôt à l'étude (10); il s'efforce ainsi de se poser en rival de la Commission des Fondés de Pouvoir.

(1) Hauptkommission, 17 mai 1918, p. 204.

(3) Rapport, p. 320.

Le Conseil de Flandre, de mai au 25 juillet 1918.

⁽²⁾ Commission des Fondés de Pouvoir, 16 avril 1918, p. 176.

⁽⁴⁾ Compte rendu de l'audience chez le Verwaltungschef, p. 321, et Commissions de Fondés de Pouvoir, séance du 7 juin 1918, p. 191.

⁽⁵⁾ Fondés de Pouvoir, 7 juin 1918, p. 191.
(6) Hauptkommission, 17 mai 1918, p. 204.
(7) Hauptkommission, 31 mai 1918, p. 205.

⁽⁸⁾ P. 198 et Bureau, séance du 2 mai 1918, p. 103. (9) P. 369.

⁽¹⁰⁾ Bureau, séances des 25 avril et 2 mai 1918, p. 103.

La crise éclate à la séance du Conseil de Flandre du 13 juin (1). Une motion est déposée protestant contre le refus opposé par l'Allemagne de laisser publier les Six Points et l'Appel au Peuple allemand.

Le Fondé de Pouvoir pour les affaires étrangères JONCKX, est vivement pris à partie. On craint l'annexion pure et simple par l'Allemagne. La séance est orageuse. TACK cependant plaide pour l'Allemagne : elle ne peut proclamer l'indépendance de la Flandre, pour des raisons militaires. Le guerre finira par une série de traités particuliers et l'un de ces traités fixera le statut de la Flandre.

L'Appel au Peuple allemand. Le 20 juin 1918 (2), le Conseil donne mandat aux Fondés de Pouvoir du remettre au Gouverneur Général le texte de la Proclamation au Peuple allemand. Ce texte d'ailleurs est des plus favorables à l'Allemagne. « Le rôle auquel l'Allemagne fut contrainte par ses adversaires dans la guerre mondiale — ainsi s'exprimet-il — a obligé l'Allemagne à pénétrer en ennemie sur notre territoire. Dans le courant de la guerre, toutefois, les Flamands, malgré le sort que l'Empire infligeait aux habitants du territoire occupé, ont compris que l'Allemagne n'est pas la véritable ennemie, mais que leur vrai ennemi c'est le Gouvernement belge » — et c'est pourquoi le peuple flamand réclame l'indépendance (3). »

Le Gouverneur Général cède. Il reçoit avec faveur le manifeste et dans sa réponse au Conseil il expose à nouveau le programme allemand : il faut qu'il y ait une séparation nette entre la Flandre et la Wallonie, réunies cependant en un Etat fédéral. Il y a des intérêts généraux entre la Flandre et l'Allemagne que la conférence de la paix devra sauvegarder. La Wallonie ne peut être perdue ni pour la Flandre, ni pour l'Allemagne (4).

Cette réponse n'augmente pas, au Conseil de Flandre, le prestige des Fondés de Pouvoir. BORMS le comprend et pour effacer l'impression défavorable des séances précédentes, prononce le 27 juin un discours tapageur sur le département qu'il dirige, de la Nationaal Verweer : Une milice flamande va être constituée! L'uniforme en est déjà dessiné! Et BORMS affirme que la Nationaal Verweer continuera à défendre l'indépendance de la Flandre par la parole, par la plume et au besoin par les armes (5).

A son tour DE DECKER, Fondé de Pouvoir pour l'Enseignement, annonce le 28 juin le dépôt de quatre ordonnances relatives à la flamandisation des écoles. L'effet est manqué. Ces ordonnances ne satisfont pas le Conseil. La méfiance contre les Fondés de Pouvoir s'exprime sans détours (6).

contre les Fondés de Pouvoir s'exprime sans détours (6).

Encore une fois BORMS intervient. Il prépare une manifestation grandiose à l'occasion de la fête du 11 juillet. Et tandis que lui-même s'en va dans les camps de prisonniers, faire acclamer l'indépendance de la Flandre par d'infimes minorités de soldats activistes (7), le 11 juillet est célébré par toutes les sociétés affiliées au Conseil de Flandre : de 295 communes, 448 télégrammes sont envoyés au Conseil, saluant en lui le représentant de la Nation flamande ressuscitée (8).

C'est à ce moment — les événements militaires prenant pour l'Allemagne une allure inquiétante — que le Chancelier Comte von HERTLING prononce au Reichstag un retentissant discours dans lequel il est question de la restitution éventuelle des territoires occupés par l'Allemagne. L'impression qu'il produit dans les milieux activistes est désastreuse!

(2) P. 57.

(3) Manifeste, p. 57.

(5) Conseil de Flandre, séance du 27 juin 1918, p. 60.(6) Conseil de Flandre, séance du 28 juin 1918, p. 61.

(8) P. 358.

Fête du 11 juillet 1918.

⁽¹⁾ Conseil, séance du 13 juin 1918, p. 55.

⁽⁴⁾ Réponse du Gouverneur von Falkenhausen, 27 juin 1918, p. 58.

⁽⁷⁾ Il ne parvint à réunir dans tous les camps que 1,200 auditeurs. Voir compte rendu de ce voyage, p. 399.

La Commission des Fondés de Pouvoir s'adresse aussitôt au Gouverneur Général: l'accord tant souhaité n'a pu se faire entre Jong Vlaanderen et le parti unioniste que sur la base de l'indépendance de la Flandre, de la disparition du nom de Belgique, et de la collaboration avec l'Allemagne; le Chancelier, en laissant prévoir le rétablissement de la Belgique, va rejeter l'activisme dans la confusion (1).

Au Conseil de Flandre le discours du Chancelier provoque une nouvelle crise.

A la séance du 25 juillet, H. MEERT donne sa démission avec fracas, disant qu'il ne continue pas cette histoire de « dupes ». « Les Flamands », dit-il, « sont sacrifiés et bazardés par les Allemands » (2).

CLAUS se lance dans une violente attaque contre TACK; il l'accuse d'avoir dit devant la colonie allemande à Anvers, que la Flandre pouvait abandonner Zeebrugge à la flotte et la ligne de la Meuse à l'armée allemandes. TACK aurait même demandé comme une faveur l'admission des soldats flamands dans le corps des officiers allemands.

« De telles paroles », s'écrie CLAUS, « ne peuvent être prononcées que par stupidité, lâcheté ou trahison ».

DE DECKER riposte en exprimant sa confiance en l'Allemagne, qui, dit-il, « réalise en silence l'autonomie ».

Ce discours ne calme pas les esprits et L. MEERT raconte que, lors de son voyage à Berlin, les socialistes allemands HAASE et BERNSTEIN l'ont traité de « traître à son pays ». Voilà, dit-il, « où nous a menés le programme radical des Jeunes Flamands » et la lutte aussitôt s'engage, acerbe, entre Jeunes Flamands et unionistes.

R. VERHULST, un des principaux Jeunes Flamands accuse à son tour le parti unioniste de défendre un programme inspiré par les tendances politiques actuelles de l'Allemagne. Quant à lui il déclare : « Si nous obtenons la pleine liberté pour notre langue et en outre la plus entière liberté administrative, et si l'on veut donner à cela le nom d'annexion, je préfère encore l'annexion (à l'Allemagne) au retour à la situation d'avant-guerre et à laquelle nous mène tout droit l'unionisme. »

DE CNEUDT, le champion du pannéerlandisme, annonce que son parti, les Jeunes Flamands, se rendant compte que l'Allemagne se trompe, adopte comme nouvel idéal : la Grande Néerlande! Ce programme, il est vrai, comporte une collaboration constante avec l'Allemagne et un traité militaire entre la Flandre et l'Empire. « Lors de la conférence de la paix » dit-il, « des clauses devront être prises en faveur de la Flandre; des garnisons allemandes devront rester provisoirement sur notre territoire pour garantir notre indépendance (3). »

De telles séances ne pouvant que discréditer l'activisme, le Gouverneur Général défend au Conseil de se réunir jusqu'à nouvel ordre.

* *

Pendant que ces événements se déroulent au Conseil de Flandre et mettent aux prises le parti unioniste et le parti des Jeunes Flamands, BRYS et VERHEES font un voyage de propagande en Allemagne. Le 6 août, VERHEES parle à Magdebourg devant une nombreuse assistance; le *Magdeburger Zeitung* résume ainsi sa conférence : « Le peuple flamand aspire à la libération et désire de tout

Voyage de Brys et Verhees en Allemagne.

(2) Conseil de Flandre, séance du 25 juillet 1918, p. 62.
(3) Conseil de Flandre, séance du 25 juillet 1918, p. 63.

⁽¹⁾ Lettre lue à la séance de la Hamptkommission du 20 juillet 1918, p. 206.

son cœur sa réunion à l'Allemagne... Les Flamands seraient même prêts en cas de nécessité à conquérir leur indépendance et leur réunion à l'Allemagne, les armes à la main » (1).

Au moment de leur retour, le Gouverneur ayant autorisé une nouvelle convocation du Conseil, celui-ci se réunit le 16 août (2). Aussitôt le conflit se rallume :

VAN BERGEN donne sa démission de membre du Conseil parce que, dit-il, l'Allemagne veut reconstruire la Belgique.

L. MEERT démissionne de la Commission des Fondés de Pouvoir parce que TACK vient de s'affilier au parti Jong Vlaanderen.

OBOUSSIER lit des comptes rendus de journaux allemands relatant les paroles prononcées par BRYS et VERHEES au cours de leurs voyages : « L'Allemagne et la Flandre ont trois grandes choses en commun : l'Empereur, Dieu et Hindenburg. » Le désarroi est complet. C'est le moment que choisit le Fondé de Pouvoir DE DECKER qui, depuis quelque temps, est devenu l'homme de confiance des Allemands, pour demander la dissolution du Conseil de Flandre et l'élection d'une Constituante. Il fallait s'en remettre au Gouverneur Général qui, pour jeter les bases de l'Etat flamand, nommerait une Commission de Gouvernement et une Commission de la Constitution, chargée de préparer le travail de la Constituante.

On en viendrait ainsi au programme formulé par la Commission allemande de novembre 1917.

Le Conseil cependant refuse de se dissoudre. On se lance des injures, les

membres s'accusent mutuellement d'être à la solde de l'Allemagne.

Entrevue de Borms avec le Chancelier.

Voyage de Borms au front d'Ypres.

10 août 1918.

La démission des Fondés de Pouvoir.

L'après-midi, BORMS prononce un grand discours. Il revient d'avoir visité le front d'Ypres du haut des crètes de Passchendaele (3), et devant les ravages de la région du front il a compris quels désastres l'Allemagne a épargné à la Belgique en résistant victorieusement sur ses positions contre les ennemis de la Flandre! Il fait un vibrant panégyrique de l'héroïsme et de la bonne foi allemande. Sans la confiance en l'Allemagne, sans l'Allemagne, l'activisme n'existe pas! Il n'est pas vrai d'ailleurs que le gouvernement de l'empereur abandonne la politique flamande. Peu de jours avant, le 10 août 1918, il a eu une longue entrevue à Spa avec le Chancelier de l'Empire (4) et il en rapporte l'impression très nette que celui-ci a une haute idée de l'activisme. « Mais », dit-il, « pour obtenir l'appui de l'Allemagne, il faut de l'union et un programme précis. » Et brusquement, la séance, qui a commencé par un plaidoyer de plusieurs membres contre la politique allemande, se termine sur une motion exprimant la méfiance du Conseil de Flandre dans la politique incertaine, dangereuse et infructueuse des Fondés de Pouvoir, et la confiance dans Son Excellence le Gouverneur Général, à qui le Conseil de Flandre demande respectueusement, par 60 voix contre 1, de nommer une nouvelle Commission de Gouvernement. Ainsi se réalise le programme allemand, présenté par DE DECKER (5).

En présence de ce désaveu formel, la Commission des Fondés de Pouvoir remet, le 17 août, sa démission entre les mains du Gouvernement Général.

L'autorité allemande saisit l'occasion qui s'offre à elle, et invoquant le danger qu'il y aurait à laisser se renouveler de semblables séances, défend à nouveau de convoquer le Conseil de Flandre jusqu'à nouvel ordre.

⁽¹⁾ Sur le voyage de Brys et Verhees, voir pp. 449. et suiv.

⁽²⁾ Conseil de Flandre, séance du 15 août 1918, p. 65.

⁽³⁾ Rapport sur le voyage de Borms au front allemand, p. 445. (4) Procès-verbal de cette entrevue, p. 440.

Peu avant, le 26 juillet 1918, De Vreese et Oboussier avaient été reçus par le Chancelier (voir p. 434), qui, le 3 août 1918, avait également reçu Tack et De Decker (voir p. 436). (5) Conseil de Flandre, séance du 16 août 1918, pp. 65 et suiv.

LES ARCHIVES

DU

CONSEIL DE FLANDRE

(RAAD VAN VLAANDEREN)

PUBLIÉES PAR LA

LIGUE NATIONALE POUR L'UNITÉ BELGE



BRUXELLES

ANC. ÉTABL. D'IMPR. TH. DEWARICHET
RUE DU BOIS-SAUVAGE, 16